

Hommage à Myriam Ezratty
Première chambre de la Cour d'appel de Paris, 2 février 2018

Discours de Robert Badinter

Je remercie les organisateurs et les orateurs qui ont tous parlé avec cœur d'une femme de cœur, passionnée de Justice.

Mais de quelle justice s'agit-il ? Bien sûr, celle qui résout les conflits sur le fondement du droit. Et les hautes fonctions judiciaires assumées par Myriam Ezratty témoignent de sa passion pour cette mission-là.

Mais au-delà de la fonction éminente de juger, il y avait pour Myriam Ezratty d'autres missions à remplir au service de la Justice.

La première, celle du devoir de protéger, parfois contre eux-mêmes, d'instruire et de former des enfants et des adolescents en péril : la protection judiciaire de la jeunesse. Nul n'a mieux compris cette exigence-là que Madame Ezratty. C'est pourquoi j'ai souhaité, dès mon arrivée à la Chancellerie, qu'elle rejoigne notre équipe. Elle y a fait merveille. Chacun de ceux qui ont travaillé avec elle le sait.

Dans les priorités de la Justice, nous savions déjà que le front le plus exposé, celui où la quête d'humanité est la plus pressante, s'inscrivait – s'inscrit toujours –, c'est le domaine carcéral, celui où se joue la fonction de la peine. Car quel est le sens de la prison si elle est un simple lieu d'enfermement où le prévenu et le condamné attendent le jour de leur libération ? La prison est un lieu clos où se joue l'avenir du détenu. La prison ne saurait être que sanction et surveillance. Elle doit être porteuse de l'espérance d'un avenir meilleur pour le détenu à son retour dans la société des hommes libres. De cette exigence-là, Myriam Ezratty était pénétrée.

Certains intervenants ont déjà évoqué les mesures d'amélioration de la condition carcérale qui se sont succédées dans la période 1981-1986, malgré les réticences de l'opinion publique et les difficultés budgétaires.

J'avais demandé en 1982 au Président Mitterrand, lorsque le moment serait venu, de nommer Madame Ezratty à la tête de l'administration pénitentiaire. Il m'objecta que c'était un monde d'hommes, personnels et détenus. Je lui répondis que précisément, ces hommes aussi respectaient toujours leur mère et que c'était à une mère, alliant le cœur à la fermeté, qu'il fallait les confier. Nul mieux que Madame Ezratty n'était qualifiée pour cette fonction. Le Président Mitterrand sourit, murmura « intéressant » et me donna son accord. Le pronostic se révéla exact. Madame Ezratty justifia toutes nos espérances.

Que d'heures passionnées nous avons passées ensemble avec notre ami Jean Favard à travailler, à lutter et parfois – jours heureux – à voir se réaliser nos projets. Le succès de Madame Ezratty dans ses fonctions ouvrit la voie à la féminisation du corps des personnels, et notamment des cadres de l'administration pénitentiaire. Qui s'en plaindrait aujourd'hui ? L'humanisation des prisons françaises passait nécessairement par la féminisation de l'administration pénitentiaire. C'est chose faite. Heureusement.

Bien des projets que nous avons élaborés n'ont pas été réalisés faute de crédits. Et les prisons françaises, les maisons d'arrêt surtout, demeurent toujours une humiliation pour la République. C'est cette stagnation, cette résignation que Myriam Ezratty a toujours refusée. Saluons son combat et puisse une promotion de l'Ecole de la magistrature porter son nom. Car elle a toujours incarné une vision de la Justice dont les sceaux porteraient le beau mot : HUMANITE.

*

A mettre en perspective cette existence si belle, si droite, et malgré les douleurs et les souffrances inhérentes à toute vie, si heureuse grâce à vous, cher José Ezratty et ses bien aimés enfants et petits-enfants, une interrogation se lève : qu'est-ce qui a donné à Myriam Ezratty cette force, cette volonté d'agir au service d'un idéal de Justice ?

Comme son amie d'enfance, Simone Jacob, plus connue sous son nom de Simone Veil, comme elle issue d'une famille juive alsacienne, établie à Nice, comme elle élevée dans les valeurs républicaines si chères au cœur de ces « Israélites français » d'Alsace, Myriam Ezratty a connu adolescente la blessure d'être juive dans la France de Vichy et pire encore, dans la France occupée par les armées de l'Allemagne nazie. Sans doute Myriam Ezratty a eu la chance d'échapper à l'arrestation et à la déportation dans l'enfer d'Auschwitz. Elle aura cependant vécu les temps où régnait sur la France l'abjection du régime de Vichy et la terreur inspirée par les nazis.

Au terme de telles épreuves, le choix par Myriam Ezratty de consacrer sa vie professionnelle à la Justice était en quelque sorte naturel. Qu'elle ait choisi la magistrature pour y assumer sa vocation, rien de plus légitime. De même, son détachement au ministère de la Santé, aux côtés de Simone Veil, s'inscrit-il au service des femmes de ce temps-là, auxquelles le recours à l'interruption provoquée de grossesse était interdit par une législation archaïque, lourde d'injustice et de souffrance humaine.

Merci chère Myriam Ezratty d'avoir tant lutté pour les causes qui nous sont chères. Vous étiez une amie précieuse. Et vous demeurez pour tous ceux qui aiment la Justice un exemple.